

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTÉ N° ARPRX_2024_0008

AUTORISATION DE MARIER POUR MADAME PASCALE FOURNIER

Le Maire de la ville de Rive de Gier

Vu l'article 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales (précédemment article L 122-11 al.1 du Code des Communes) conférant au Maire le pouvoir, sous sa responsabilité et sa surveillance, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

ARRÊTE

Article N°1

Madame Pascale FOURNIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil lors des mariages célébrés en Mairie de Rive-de-Gier :

- le 06 avril 2024 : à 14h00 pour Monsieur HAMOUDI Sofiane-Nassim et Madame ZEKPA Mélissa
- le 27 avril 2024 : à 14h00 pour Monsieur ROQUETA Claude et Madame GUICHARD Pascale
à 14h30 pour Monsieur KHASSIBA Marwen et Madame DEDISSE Alexia
- le 04 mai 2024 : à 14h00 pour Monsieur GUÉRY Romain et Madame ROFFAT Marie-Anne
à 14h30 pour Monsieur SAHIN Mustafa et Madame AGACSEVEN Yesim
à 15h00 pour Monsieur MOYS Michael et Monsieur DELOOSE Philippe
- le 17 mai 2024 : à 14h30 pour BENREDJEM Sophiane et Madame BEN NEJMA Hella
- le 29 juin 2024 : à 15H00 pour Monsieur COMBE Nicolas et Madame JACQUES Amandine

Article N°2

Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Préfet de la Loire et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne.

Fait à Rive De Gier,
Le Maire,
Vincent BONY

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240408-ARPRX_2024_0008-AR